

## NOUVELLES

### Dernières nouvelles sur les RCR

- Une nouvelle présentation et une valeur accrue pour les participants en ligne
- Les participants peuvent maintenant fournir leurs directives de placement plus facilement
- Faites fructifier vos primes en vue de la retraite
- De nouveaux visages à la Financière Sun Life :
  - Isabelle Hudon augmente notre visibilité au Québec
  - Dave McLellan renforce notre engagement à améliorer l'expérience des participants
  - Jean-François Proulx fait profiter les RCR de son expérience en matière de relations avec la clientèle
- Tenir les participants informés grâce aux derniers numéros du bulletin *En bref*
- Les promoteurs de régimes à prestations déterminées de l'Ouest se préparent à affronter la prochaine tempête
- Exigences quant à la communication des sorties du régime

### Dernières nouvelles de la Financière Sun Life

- Mettre l'avenir des épargnants en lumière, grâce à une gamme de fonds de premier ordre : lancement de Placements mondiaux Sun Life

### Nouvelles touchant l'industrie et la réglementation

- Rappel au sujet des cotisations excédentaires versées à un RRCD ou à un RPDB avant la fin de l'année
- Confirmation ou modification du nom et de la date de naissance des titulaires d'un CELI
- Les réformes portant sur la loi fédérale sur les normes de prestation de pension reçoivent la sanction royale
- La présentation de la DAR en ligne bientôt obligatoire en Colombie-Britannique
- Les réformes portant sur les régimes de retraite en Ontario sont retardées
- Régimes de retraite de l'Ontario – Nouvelles options de présentation de la DAR
- Modification des règles sur le lieu de fourniture relativement à la TVQ

### Les placements

#### Mouvements de personnel

- Fidelity Investments
- UBS Gestion globale d'actifs (Canada)
- Global Currents Investment LLC
- Phillips, Hager & North gestion de placements Itée
- Gestion de Placements TD Inc.

#### Modifications apportées aux énoncés des politiques et/ou des objectifs de placement

- Nouveau prospectus simplifié de la Société de Placements Franklin Templeton
- Nouvel énoncé des politiques de placement et des lignes directrices de CI Investments Inc.
- Nouvel énoncé des principes et des objectifs de placement des Fonds distincts Repère<sup>MD</sup> Financière Sun Life

# Dernières nouvelles sur les RCR

## Une nouvelle présentation et une valeur accrue pour les participants en ligne

Comme vous le savez peut-être, l'adresse du site Web des Services aux participants est passée de [www.sunlife.ca/participant](http://www.sunlife.ca/participant) à [masunlife.ca](http://masunlife.ca). Nous avons amélioré la page d'accueil à l'intention des participants en y ajoutant plus d'informations et en soulignant davantage les options libre-service en ligne. Vous remarquerez également que nous avons modifié la présentation de la page d'accueil pour qu'elle ressemble à celle du site [www.sunlife.ca](http://www.sunlife.ca).

## Les participants peuvent maintenant fournir leurs directives de placement plus facilement

Pour faciliter la tâche des participants qui souhaitent modifier la répartition de leur actif actuel et de leurs cotisations futures en même temps, nous avons apporté des modifications au site Web des Services aux participants à l'adresse [masunlife.ca](http://masunlife.ca).

Voici quelques points saillants :

- Nous avons ajouté la fonction **Modification des placements** dans le menu déroulant **Demandes**. Elle permet aux participants de :
  - faire des transferts entre fonds au moyen de l'option **Effectuer un transfert dans d'autres fonds**
  - fournir des directives de placement au moyen de l'option **Modifier le placement de mes cotisations futures**
  - **copier leurs directives de placement** à d'autres sources de fonds et à d'autres produits
- Nous avons intégré la plupart des options du **gestionnaire de profil d'épargnant** à la page **Modification des placements**.
- Nous avons ajouté une section **Sommaire du régime** à la page **Modification des placements** afin de faire le lien entre la répartition d'actif et les régimes de retraite des participants et leur intention de faire des transferts entre fonds ou de modifier leurs directives de placement.
- Nous avons ajouté des zones pour permettre aux participants d'indiquer **l'âge et l'année prévus de leur départ à la retraite**. Vous pouvez choisir de faire ressortir le fonds axé sur une date d'échéance dont l'échéance est la plus proche de la date prévue de départ à la retraite d'un participant.
- Nous avons rendu le **rééquilibrage automatique de la répartition de l'actif** plus facile d'accès et plus simple à comprendre.
- Nous avons intégré les éléments se rapportant aux **retenues sur salaire**.
- Vous pouvez rendre l'**outil Répartition de l'actif** obligatoire de sorte que les participants doivent l'utiliser avant d'effectuer des transferts ou de modifier leurs directives de placement.

- La fonction **Transfert entre les régimes**, qui permet aux participants de transférer des sommes de leurs régimes d'épargne non enregistrés vers leurs régimes de retraite enregistrés, se trouve maintenant dans le menu **Demandes**.

Nous n'avons pas apporté de modification à la façon dont les transferts et les directives de placement sont traités pour la couverture **mon argent la vie durant**.

## Faites fructifier vos primes en vue de la retraite

Pour répondre à vos demandes relatives à la mise en place d'une méthode simple de traitement en ligne des gratifications ou des primes, nous avons lancé un nouvel **outil d'affectation des primes** en ligne sur le site [www.masunlife.ca](http://www.masunlife.ca). Cet outil permet aux participants d'affecter leurs primes à leur REER collectif ou à leur régime d'épargne non enregistré.

Nous avons également mis à jour la section relative aux relevés du site Web des Services aux promoteurs afin que vous puissiez produire des relevés indiquant tous les participants qui ont versé leur prime. Vous pouvez ensuite utiliser ces relevés pour nous envoyer les fichiers de cotisations et effectuer les virements.

Ce nouvel outil en ligne vous permet de personnaliser presque tous les aspects de l'affectation des primes :

- nom
- groupes de paie admissibles
- ouverture et fermeture de la période d'affectation, selon un horaire précis
- affectation en pourcentage ou en dollars
- produits offerts pour l'affectation
- messages particuliers à l'intention des participants affichés sur l'écran d'affectation des primes

Les participants peuvent accéder à l'outil d'affectations des primes au [www.masunlife.ca](http://www.masunlife.ca) au moyen :

- du message diffusé sur la page d'accueil
- du menu **Liens rapides**
- du menu principal, sous **Demandes**

## De nouveaux visages à la Financière Sun Life

Nous avons le plaisir de vous annoncer les nominations suivantes :



**Isabelle Hudon**

*Présidente, Financière Sun Life, Québec*

Isabelle Hudon a obtenu le nouveau poste de direction que nous avons créé au Québec afin de tirer profit de nos réussites dans la province.

Reconnue au Québec comme une femme d'affaires au vif esprit d'entreprise, Isabelle a figuré au palmarès des 40 Canadiens les plus performants de moins de 40 ans (*Canada's Top 40 under 40*) et elle a été reconnue parmi les 100 femmes les plus influentes du Canada (*Canada's Most Powerful Women : Top 100*). Elle a été jusqu'à tout récemment présidente de Marketel, firme montréalaise de

marketing et de relations publiques, après avoir fait sa marque à titre de présidente et chef de la direction de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

#### Dave McLellan

##### *Vice-président, développement du marché*

Dave a beaucoup d'expérience dans le domaine des régimes à cotisations déterminées; jusqu'à récemment, il était président de Fidelity Investments, compagnie d'assurance. Ses connaissances solides expérience en conception de produits, en gestion des relations avec la clientèle et en expansion générale font de lui la personne idéale pour ce poste et un excellent ajout à notre équipe.

#### Jean-François Proulx

##### *Vice-président national, régimes d'entreprises*

Jean-François compte plus de 15 années d'expérience dans l'industrie des services financiers et de la gestion des placements, sur les marchés réservés aux conseillers. Il a ainsi acquis de solides compétences en développement des affaires et en gestion des pratiques de vente.

Ses plus récentes fonctions de directeur de la promotion des ventes, produits de gestion de patrimoine (dans le secteur de la gestion de patrimoine de l'individuelle de la Financière Sun Life) lui ont permis d'aider les conseillers à planifier leurs stratégies de développement des affaires au moyen de solutions et d'outils de vente uniques.

## Tenir les participants informés grâce au bulletin *En bref*

Le bulletin *En bref* est axé sur la formation générale des participants et il présente des articles portant sur des sujets allant de l'épargne-retraite à la planification fiscale, en passant par les placements. Voici quelques-uns des sujets abordés dans nos récents numéros :

**Numéro d'août 2010 : *La vie peut être comme les montagnes russes.*** Cet article encourage les participants à maintenir leurs régimes d'épargne et des retraite sur la bonne voie lors des hauts et aux bas de la



vie. Il donne cinq conseils utiles : 1) restez concentré sur votre programme d'épargne-retraite, 2) constituez un fonds d'urgence pour couvrir les dépenses imprévues, 3) établissez un programme d'épargne systématique pour d'autres objectifs d'épargne, 4) réévaluez vos objectifs financiers et votre programme de retraite chaque fois qu'un changement se produit dans votre vie, et 5) pensez aux effets indirects des changements qui se produisent dans votre vie.

**Numéro de septembre 2010 : *Qu'est-ce qu'un planificateur financier peut faire pour vous?*** Cet article décrit le rôle du planificateur financier. Il explique la façon de décider si vous avez besoin des services



d'un planificateur financier, la façon de trouver celui qui vous convient, les questions à poser à la première rencontre et la façon de tirer parti de cette collaboration.

Vous trouverez les bulletins *En bref* à l'adresse [www.sunlife.ca/enbref](http://www.sunlife.ca/enbref).

## Les promoteurs de régimes à prestations déterminées de l'Ouest se préparent à affronter la prochaine tempête

Les 21 et 22 septembre 2010, Peter Muldowney de la Financière Sun Life s'est joint à Soami Kohly de McLean Budden pour animer le Forum pour une meilleure gestion du risque à Vancouver et à Calgary. Les promoteurs de régime et les consultants s'y sont présentés en grand nombre et ont participé à des discussions animées sur ce qui constitue une meilleure gestion du risque pour les régimes de retraite à prestations déterminées.

Après des présentations sur la réduction des risques, la gestion du risque et les coûts associés à l'espérance de vie accrue, des consultants ont conclu les forums en partageant leur point de vue sur la gestion du risque.

### Exigences quant à la communication des sorties du régime

Vous êtes tenu à titre de promoteur de régime de **nous informer de la sortie d'un participant** dans les plus brefs délais pour que nous puissions communiquer avec ce dernier le plus rapidement possible. Vous devez modifier le code sur le fichier de cotisations du participant, puis :

- nous envoyer par courriel un avis de sortie du régime qui indique la date de cessation des services et la date du versement de la dernière cotisation du participant;
- ou remplir et nous envoyer le formulaire *Avis de cessation des services*.

Cette exigence se retrouve également dans votre *guide de gestion administrative*.

# Dernières nouvelles de la Financière Sun Life

## Mettre l'avenir des épargnants en lumière grâce à une gamme de fonds de premier ordre

Le 25 octobre, Placements mondiaux Sun Life a lancé sa nouvelle famille de 12 fonds communs de placement de premier ordre visant à offrir davantage de choix et d'innovation aux épargnants individuels et aux participants de régimes collectifs au Canada.

Notre sensationnelle gamme de fonds permet de faire profiter les épargnants individuels canadiens du dynamisme de la société américaine MFS. Elle tire aussi parti de l'expertise de McLean Budden en matière de placements de haute qualité, et elle comprend nos Fonds Repère novateurs. La gamme comprend six fonds d'actions et un fonds équilibré de MFS, quatre Fonds Repères de Sun Capital Advisers/la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et un fonds du marché monétaire de McLean Budden :

- Fonds croissance mondial MFS Sun Life
- Fonds valeur mondial MFS Sun Life
- Fonds croissance américain MFS Sun Life
- Fonds valeur américain MFS Sun Life
- Fonds croissance international MFS Sun Life
- Fonds valeur international MFS Sun Life
- Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life
- Fonds Repère 2020 Sun Life
- Fonds Repère 2025 Sun Life
- Fonds Repère 2030 Sun Life
- Fonds Repère 2035 Sun Life
- Fonds du marché monétaire Sun Life

Tous les fonds sont admissibles au titre de régimes enregistrés (REER, FERR et CELI).

# Nouvelles touchant l'industrie et la réglementation

## Rappel au sujet des cotisations excédentaires versées à un RRCD ou à un RPDB avant la fin de l'année

Tandis que la fin d'une autre année d'imposition correspondant à une année civile approche, nous tenons à vous rappeler quelques points susceptibles d'avoir des répercussions pour vous-même et pour les participants de votre régime. Une fois que nous serons passés en 2011, il ne sera pas facile de corriger les erreurs survenues en 2010 au chapitre des cotisations salariales ou patronales excédentaires sans conséquence sur les déclarations fiscales. L'ARC fait preuve d'aucune indulgence envers les promoteurs de régime qui ignorent les plafonds de cotisation et les délais accordés pour produire des déclarations ou qui n'ont pas surveillé comme il se doit les montants des cotisations reçues.



### Cotisations excédentaires aux régimes de participation différée aux bénéfices (RPDB) en 2010

Si vous nous informez de cotisations excédentaires avant la fin de 2010, nous vous rembourserons les montants versés en excédent. Nous n'avons pas à demander l'autorisation de l'ARC avant de rembourser le promoteur de régime, en autant que les dispositions du régime prévoient un tel remboursement (sous forme de modification précise ou au moyen du formulaire EP97-10 de l'ARC).

Si vous ne nous en informez pas et que les cotisations excédentaires ne sont constatées qu'en 2011, nous devons produire un feuillet T4A à votre intention, et les retenues d'impôt s'appliqueront en 2011.

### Cotisations excédentaires aux régimes de retraite à cotisations déterminées (RRCD) en 2010

Si vous nous informez de cotisations salariales ou patronales excédentaires avant la fin de 2010, nous 1) nous effectuerons un rajustement des cotisations futures pour 2010 ou nous 2) nous vous rembourserons les montants versés en excédent. Selon le lieu d'enregistrement du régime, il se peut que nous devons demander l'autorisation de l'organisme de réglementation pour effectuer un remboursement. Nous ne sommes pas tenus de produire un feuillet T4A à votre intention ni à l'intention des participants, et aucune retenue d'impôt ne s'appliquera.

Si vous ne nous en informez pas et que les cotisations excédentaires ne sont constatées qu'en 2011, nous devons produire un feuillet T4A à l'intention des participants relativement au remboursement de cotisations salariales excédentaires, et à votre intention relativement au remboursement de cotisations patronales excédentaires. Selon le lieu d'enregistrement du régime, il se peut que nous devons demander l'autorisation de l'organisme de réglementation pour effectuer un remboursement. Des taux spéciaux s'appliqueront aux retenues fiscales en 2011.

Pour nous éviter d'avoir à retenir de l'impôt et à émettre un feuillet T4A l'an prochain, veuillez apporter les corrections nécessaires à vos cotisations avant la fin de 2010. La Financière Sun Life se réserve le droit d'imposer des frais à l'égard des corrections apportées, le cas échéant.

## Confirmation ou modification du nom et de la date de naissance des titulaires d'un CELI

Si des participants de votre régime doivent vérifier ou modifier leur nom ou leur date de naissance auprès de l'ARC, vous devez leur recommander d'appeler l'ARC directement. La seule autre personne qui peut effectuer cet appel est un représentant légal qui a reçu l'autorisation de traiter avec l'ARC pour le compte du participant.



Les participants doivent appeler la ligne relative aux demandes de renseignements sur l'impôt des particuliers au 1 800 959-8281 (en anglais) ou au 1 800 959-7383 (bilingue) et s'identifier comme étant les titulaires d'un CELI.

## Les réformes portant sur la loi fédérale sur les normes de prestation de pension reçoivent la sanction royale

Le projet de loi C-9, *Loi sur l'emploi et la croissance économique* (le « projet de loi »), a reçu la sanction royale le 12 juillet 2010. Bien que certaines modifications apportées à la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension soient déjà en vigueur – la plupart en lien avec les régimes de retraite à prestations déterminées – d'autres ne prendront effet qu'à une date de proclamation ultérieure qui n'a pas encore été déterminée. Les modifications à venir relativement aux régimes de retraite à cotisations déterminées (RRCD) sont les suivantes :



### Modifications relatives aux RRCD qui sont entrées en vigueur le 12 juillet 2010

- Vous n'avez plus à demander l'autorisation du surintendant en vue du transfert de l'actif d'un RRCD vers un autre RRCD. Vous devez toutefois informer le surintendant du transfert une fois que celui-ci a eu lieu.
- Seul le surintendant peut déclarer la cessation partielle d'un régime.

### Modifications relatives aux RRCD qui entreront en vigueur à la date de la proclamation

- Lorsque les services d'un participant prennent fin :
  - La règle d'acquisition immédiate de toutes les cotisations s'appliquera.
  - L'immobilisation des cotisations aura lieu après deux années de participation au régime (s'applique aux cotisations versées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1967).
- Lorsqu'un participant décède :
  - La règle d'acquisition immédiate de toutes les cotisations s'appliquera et toutes les cotisations seront versées au conjoint ou conjoint de fait survivant, ou au bénéficiaire ou aux ayants droit si le participant n'a pas de conjoint ou de conjoint de fait survivant.
  - L'immobilisation des cotisations aura lieu après deux années de participation au régime (s'applique aux cotisations versées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1967).
- Le retrait de 25 % des cotisations immobilisées (constituées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1967, mais avant le 1<sup>er</sup> janvier 1987) ne sera plus permis.
- Le versement de prestations variables ou d'un revenu de retraite peut être effectué directement à partir du régime.
- Les exigences quant à la communication des renseignements aux participants à la cessation du régime seront révisées.
- Des changements seront apportés au délai de préavis de liquidation du régime au surintendant.

## Modifications relatives aux RRCD qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011

- Vous devez commencer à verser des cotisations mensuelles aux RRCD. Vous ne pourrez plus verser de cotisations trimestrielles.

## La présentation de la DAR en ligne bientôt obligatoire en Colombie-Britannique

À effet du 1<sup>er</sup> janvier 2011, il sera obligatoire de présenter la DAR par voie électronique relativement aux régimes de retraite enregistrés en vertu du *Pension Benefits Standards Act* de la Colombie-Britannique. Vous ne serez plus autorisé à présenter des copies papier de la déclaration, et l'accès aux versions PDF à imprimer sur le site Web de la commission des institutions financières (FICOM) de la Colombie-Britannique prendra fin le 31 décembre 2010.



Pour des instructions sur la façon de présenter la DAR en ligne, visitez le site Web de la FICOM au [www.fic.gov.bc.ca/](http://www.fic.gov.bc.ca/).

## Les réformes portant sur les régimes de retraite en Ontario sont retardées

Le ministre des Finances de l'Ontario a récemment confirmé que le projet de loi 236, *Loi modifiant la Loi sur les régimes de retraite, 2010*, n'entrerait pas en vigueur avant un certain temps. Le ministre espère mettre la touche finale aux modifications supplémentaires (phase 2) à apporter à la loi au milieu de l'automne avant de finaliser le projet de loi. Nous vous donnerons plus de précisions lorsque la situation aura évolué.



## Régimes de retraite de l'Ontario – Nouvelles options de présentation de la DAR

Par suite du lancement du nouveau formulaire en ligne le 1<sup>er</sup> septembre, les administrateurs de régimes de retraite ont maintenant trois options pour présenter leur Déclaration annuelle de renseignements (DAR) :



- par voie électronique au moyen du nouveau formulaire en ligne accessible par l'entremise du Portail de services aux régimes de retraite;
- par voie électronique en format XML;
- au moyen du formulaire papier.

Pour en savoir plus, visitez le site Web de la Commission des services financiers de l'Ontario au [www.fsco.ca](http://www.fsco.ca).

## Modification des règles sur le lieu de fourniture relativement à la TVQ

Bien que la province de Québec n'ait pas encore publié de documents relativement à la TVQ, nous comprenons, d'après les documents budgétaires du Québec, que les règles sur le lieu de fourniture changent dans cette province.



Dans la foulée de l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2010 des règles sur le lieu de fourniture qui s'appliquent à la TVH, la TVQ sera désormais calculée en fonction du lieu de consommation.

Cela signifie que l'emplacement du bénéficiaire des services (le promoteur de régime ou le participant) sera utilisé pour déterminer la taxe de vente qui s'applique à nos services. Auparavant, on tenait compte de l'emplacement du fournisseur (c'est-à-dire la Financière Sun Life). Les taxes applicables aux frais qui sont imputés directement aux participants seront déterminées principalement en fonction de leur province de résidence. Depuis le 23 juillet 2010, les participants qui résident au Québec ont commencé à voir la TVQ être appliquée aux frais taxables, en plus de la TPS.

# Les placements

Les renseignements suivants ont été publiés au cours du troisième trimestre. Pour connaître le détail de toutes ces mises à jour, les promoteurs de régime peuvent se reporter au site de Morningstar®, par l'intermédiaire du site Web des Services aux promoteurs de régime.

## Mouvements de personnel

### Fidelity Investments

En août dernier, Fidelity Investments Canada ULC (Fidelity) et Pyramis Global Advisors (Pyramis) ont annoncé la nomination d'Andy Matteis au poste de directeur de la recherche et responsable mondial de l'équipe d'analyse fondamentale des actions.

M. Matteis compte plus de 20 ans d'expérience en matière de constitution et de direction d'équipes de recherche. Avant d'entrer au service de Pyramis, il travaillait pour Putnam Investments en qualité de directeur de la recherche sur les actions mondiales depuis 2008. Il y a dirigé un groupe de 40 analystes des actions américaines et internationales et géré le fonds Global Sector de Putnam. Au cours des 15 années au cours desquelles il a travaillé pour cette société, il a aussi agi comme directeur, actions américaines de grande capitalisation et recherche mondiale sur le crédit, directeur de la recherche sur les titres à revenu fixe, directeur de la recherche sur les obligations municipales et directeur de la gestion de l'information pour la Division des actions.

### UBS Gestion globale d'actifs (Canada)

UBS a terminé la restructuration de son équipe chargée des actions canadiennes avec l'annonce de l'embauche de deux nouveaux analystes en août dernier. Curtis Gillis, CFA, s'est joint à l'équipe en qualité d'analyste, secteur énergie et Natalie Taylor s'y est jointe en qualité d'analyste, secteurs services financiers.

Au cours des 14 dernières années, M. Gillis a acquis de solides connaissances du secteur canadien de l'énergie, tant en ce qui concerne les activités liées aux achats que les activités liées aux ventes, plus particulièrement dans les domaines des services énergétiques et des fiducies de l'énergie. Il travaillait auparavant pour Gestion d'actifs Scotia où il assumait notamment des fonctions de recherche pour le secteur nord-américain de l'énergie.

M<sup>me</sup> Taylor compte 5 ans d'expérience en vente de valeurs mobilières à titre d'analyste. Elle travaillait auparavant pour Scotia Capitaux Inc. où elle veillait notamment à la création de modèles financiers pour l'évaluation de banques et de divers services financiers.

### Global Currents Investment Management, LLC

En août dernier, Legg Mason Inc. (Legg Mason) et Global Currents Investment Management, LLC (GCIM), une filiale en propriété exclusive de Legg Mason qui exerce ses activités de façon indépendante, ont annoncé la transition de leur responsabilité liée à la négociation pour leurs clients institutionnels de GCIM à ClearBridge Advisors (CBA) à effet du mois de juin 2010.

Ce changement touche deux fonds qui sont offerts dans le cadre de l'option **Choix de placements de base de la Financière Sun Life** :

- **Fonds distinct d'actions internationales GC Legg Mason**
- **Fonds distinct d'actions mondiales GC Legg Mason**

Ce changement s'inscrit dans le cadre de la décision de Legg Mason visant à simplifier son modèle d'affaires au cours des 12 à 18 prochains mois. Cela permet à la société GCIM de tirer parti des ressources de CBA au chapitre des ventes auprès des clients institutionnels et des relations avec les consultants tout en mettant l'accent sur la gestion des placements et le service à la clientèle.

#### **Phillips, Hager & North gestion de placements Itée**

En octobre, la société **Phillips, Hager & North gestion de placements Itée (PH&N)** a annoncé le **départ à la retraite** (à effet du 30 septembre) de **Patricia Croft, économiste en chef** de PH&N et, plus récemment, de **RBC Gestion mondiale d'actifs**.

M<sup>me</sup> Croft a œuvré durant 30 ans dans le secteur des placements. Les sept dernières années de sa carrière se sont déroulées chez PH&N, où elle dirigeait le groupe de recherche en macroéconomie de la firme et était membre du comité de répartition de l'actif de ce groupe.

Depuis 2008, elle était également membre du Comité des stratégies de placement RBC, dont les 11 membres sont responsables des recommandations générales de répartition de l'actif pour les principaux groupes clients de RBC Gestion d'Actifs.

**Allan Seychuk** assumera les responsabilités courantes de M<sup>me</sup> Croft en ce qui concerne les recherches en macroéconomie chez PH&N.

#### **Gestion de Placements TD Inc.**

La société **Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)** a annoncé que M<sup>me</sup> **Barb Palk**, qui a été au service de la compagnie pendant 20 ans, quittera son poste de **présidente** le 31 décembre 2010 pour prendre sa retraite.

M. **Kevin LeBlanc**, qui est actuellement **vice-président du conseil à la société GPTD**, assumera les responsabilités de M<sup>me</sup> Palk en qualité de **chef de l'exploitation** une fois que cette dernière aura pris sa retraite. M. LeBlanc, qui est au service de GPTD depuis 17 ans, a relevé de M<sup>me</sup> Palk pendant de nombreuses années, et il participe activement à la gestion de l'entreprise. M. LeBlanc travaillera en étroite collaboration avec M<sup>me</sup> Palk au cours des trois prochains mois afin d'assurer une transition harmonieuse.

De même, M. **Robin Lacey, vice-président du conseil**, assumera les responsabilités de **chef de la distribution** à la société GPTD en plus de ses responsabilités actuelles relativement à la clientèle institutionnelle de l'entreprise. Depuis qu'il est entré au service de l'entreprise en mars 2004, M. Lacey a joué un rôle de premier plan dans le succès que connaît GPTD auprès de la clientèle institutionnelle au Canada.

## Modifications apportées aux énoncés des politiques et/ou des objectifs de placement

Nouveau prospectus simplifié de la Société de Placements Franklin Templeton

La Société de Placements Franklin Templeton (Franklin Templeton) a modifié, à effet de juin 2010, son prospectus simplifié en ce qui touche les fonds suivants :

- Fonds d'actions canadiennes Bissett
- Fonds d'obligations Bissett

Le changement suivant a été apporté au prospectus simplifié afin d'uniformiser les exigences pour tous ses fonds :

Formulation précédente	Nouvelle formulation
Le Fonds a récemment reçu une exemption générale lui permettant d'avoir recours à la vente à découvert. Toutefois, cela ne fait pas partie actuellement de la stratégie de placement de ce Fonds. S'il y a lieu, ces opérations seront utilisées conjointement aux autres stratégies de placement, de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer le rendement du Fonds.	En vertu d'une exception aux restrictions habituelles sur les placements des organismes de placement collectif, le Fonds a reçu des autorités canadiennes en valeurs mobilières l'autorisation d'effectuer un nombre limité de ventes à découvert. Ces opérations seront utilisées conjointement aux autres stratégies de placement, de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer le rendement du Fonds.

La société Bissett a confirmé auprès de la **Financière Sun Life** que les fonds Bissett faisant partie de la solution **Choix de placements de base** n'ont pas eu recours dans le passé et n'ont pas recours actuellement à la vente à découvert, et qu'ils n'ont pas l'intention d'y avoir recours à l'avenir, même s'ils peuvent légalement le faire en vertu de l'exemption d'avril 2007. Cette exemption permet à tous ses fonds de recourir à la vente à découvert de titres, mais la valeur de marché globale de tous les titres faisant l'objet d'une vente à découvert ne peut dépasser 10 % de l'actif net total du fonds, sur la base d'une évaluation quotidienne à la valeur de marché.

De plus, la phrase suivante marquée d'une puce, qui concerne le Fonds d'obligations Bissett, a été supprimée du prospectus simplifié :

- affiche une surpondération en obligations de sociétés de qualité élevée et en obligations provinciales.

**Nouvel énoncé des politiques de placement et des lignes directrices de CI Investments Inc.**

CI Investments Inc. (CI) a modifié, à effet de juillet 2010, l'énoncé de ses politiques de placement et de ses lignes directrices afin de tenir compte des changements suivants concernant trois fonds :

- **Fonds de revenu et de croissance Signature CI** : « Afin d'atteindre l'objectif du fonds, le conseiller en gestion de portefeuille gère de façon active les composantes en actions, en titres à revenu fixe et en placements liquides du fonds. Il n'y a aucune limite quant à la proportion attribuée à chaque catégorie d'actif. Celle-ci varie en fonction des conditions du marché. » Ce changement vient officialiser l'absence de limites relativement aux catégories d'actif qui caractérise ce fonds depuis longtemps.
- **Fonds de valeur américaine CI** : « Au moment d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en gestion de portefeuille détermine également si le placement représente une bonne valeur relativement à son prix actuel. »
- **Catégorie de société valeur de fiducie CI** : « Le conseiller en gestion de portefeuille détient habituellement entre 30 et 50 titres en portefeuille. »

## Nouvel énoncé des principes et des objectifs de placement des Fonds distincts Repère<sup>MD</sup> Financière Sun Life

À effet du 1<sup>er</sup> juillet 2010, la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie a mis à jour l'énoncé des principes et des objectifs de placement de la gamme de Fonds distincts Repère<sup>MD</sup> Financière Sun Life (les Fonds Repère) afin de tenir compte des plus récentes répartitions d'actif de fin de trimestre, établies au 30 juin 2010. Les nouveaux chiffres sont indiqués dans le tableau à la colonne Nouvelle composition de l'indice de référence au 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Fonds Repère	Composition de l'indice de référence au 1 <sup>er</sup> juin 2009		Nouvelle composition de l'indice de référence au 1 <sup>er</sup> juillet 2010	
	Obligations à coupons détachés du gouvernement du Canada	Indice MSCI World	Obligations à coupons détachés du gouvernement du Canada	Indice MSCI World
2010	99,7 % (arrivées à échéance le 1 <sup>er</sup> juin 2010)	0,3 %	s. o.	s. o.
2015	85,8 % (échéance : 1 <sup>er</sup> juin 2015)	14,2 %	88,1 % (échéance : 1 <sup>er</sup> juin 2015)	11,9 %
2020	73,0 % (échéance : 1 <sup>er</sup> juin 2020)	27,0 %	75,9 % (échéance : 1 <sup>er</sup> juin 2020)	24,1 %
2025	61,3 % (échéance : 1 <sup>er</sup> juin 2025)	38,7 %	63,1 % (échéance : 1 <sup>er</sup> juin 2025)	36,9 %
2030	53,9 % (échéance : 1 <sup>er</sup> juin 2029)	46,1 %	55,1 % (échéance : 1 <sup>er</sup> juin 2029)	44,9 %
2035	47,7 % (échéance : 1 <sup>er</sup> juin 2033)	52,3 %	48,2 % (échéance : 1 <sup>er</sup> juin 2033)	51,8 %
2040	43,7 % (échéance : 1 <sup>er</sup> juin 2037)	56,3 %	43,7 % (échéance : 1 <sup>er</sup> juin 2037)	56,3 %
2045	s. o.	s. o.	32,9 % (échéance : 1 <sup>er</sup> juin 2041)	67,1 %

Un exemplaire du nouvel énoncé des principes et des objectifs de placement est affiché sur le site Web des Services aux promoteurs de régime de la Financière Sun Life à l'adresse [www.sunlife.ca/promoteur](http://www.sunlife.ca/promoteur). Pour accéder à ces renseignements sur la page d'accueil du site Web des Services aux promoteurs, sélectionnez Régimes collectifs de retraite et, dans le menu déroulant Placements, sélectionnez Nouvelles sur les placements.